



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Orientation des politiques publiques

Le cahier des charges est disponible ici : <https://anr.fr/CMA-2021>

AMI Compétences et Métiers d'Avenir

Sommaire

Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse

- I. Fiche thématique : Accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles.

Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

- II. Fiche thématique : Investir dans l'innovation et la formation dans l'enseignement agricole

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- III. Placer l'enseignement supérieur au cœur de la formation des citoyens

I. Fiche Thématique : accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles

1) Contexte général

Les lycées professionnels font face à d'immenses défis. Ils accueillent des élèves aux profils hétérogènes et souvent fragiles, scolairement et socialement. Ils les préparent à l'exercice de métiers en constante évolution. À ce jour, le taux d'insertion dans l'emploi après l'obtention d'un diplôme ne peut être jugé satisfaisant. La République doit davantage à ces jeunes.

Fixée par les Régions avec les autorités académiques, la carte des formations professionnelles et surtout sa transformation est un levier pour réaliser cette ambition. L'appel à projets « Compétences et métiers d'avenir » s'enrichit d'un nouvel axe pour faciliter :

- L'accueil d'un nombre accru d'élèves dans les formations conduisant vers les secteurs économiques des filières stratégiques de France 2030 les plus prometteuses en matière d'emploi.
- L'adaptation des plateaux techniques aux besoins actuels et à venir de ces filières.
- L'accompagnement dans toutes ses dimensions des équipes pédagogiques, pour construire leur adhésion à la dynamique et réunir les conditions d'une transformation réussie de l'offre de formation.
- La construction d'une vision stratégique pluriannuelle pour penser le changement.

En cohérence avec les axes de France 2030, les filières concernées sont :

- Le bâtiment et la ville durable ;
- La mobilité de demain ;
- Le transport de marchandises et de personnes ;
- La logistique ;
- Le nucléaire ;
- L'hydrogène décarboné et les énergies renouvelables de pointe ;
- La décarbonation de l'industrie ;
- L'alimentation saine, durable et traçable ;
- Les biomédicaments et les dispositifs médicaux de demain ;
- La filière électronique, informatique et numérique ;
- La production des contenus culturels et créatifs ;
- L'aventure spatiale ;
- La construction navale et les fonds marins.

Ces filières, qui vont recruter massivement dans les années à venir à tous les niveaux de qualification concourent aux transformations-clés de notre économie et de notre société, telles les transitions numérique et écologique. Ces emplois seront techniques et spécialisés, mais aussi variés : le développement de ces secteurs exige aussi de nouvelles compétences dans les services aux industries.

2) Attendus et conditions de sélection

La réforme engagée de la voie professionnelle vise à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi directement après le diplôme ou après une poursuite d'études et à mieux répondre aux nouveaux besoins de l'économie, en accompagnant l'essor des métiers d'avenir. La mobilisation à ces fins du programme France 2030 et

particulièrement de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » est naturelle. Le dispositif présenté dans cette fiche explicite la possibilité offerte aux acteurs éducatifs d'obtenir des financements significatifs pour accélérer la modernisation du système de formation. Le financement du bâti ou des postes pérennes n'est toutefois pas autorisé.

Les projets attendus doivent :

- S'inscrire dans la stratégie régionale concernant l'évolution des métiers, compétences et formations, partagée entre la Région et les Autorités académiques ;
- Être conduit au bénéfice d'un établissement d'enseignement secondaire professionnel ou d'un réseau d'établissements, notamment un Campus des métiers et des qualifications, vu l'intérêt de ce modèle, ou d'un opérateur de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole ou maritime ;
- Bénéficier d'un portage financier par un opérateur public adapté ;
- Faire l'objet d'un avis favorable de la région en opportunité et en faisabilité ;
- Attester de l'engagement d'acteurs économiques (par exemple branches professionnelles, OPCO, comité stratégique de filière, pôle de compétitivité).
- Présenter la situation économique du territoire et en quoi les projets concourent au dynamisme des bassins d'emploi considérés.
- Expliciter la complémentarité des investissements demandés avec ceux éventuellement obtenus notamment dans le cadre de projets investissements d'avenir (PIA2, PIA3, AMI CMA).
- S'inscrire dans une logique de coopération et de mutualisation des équipements, d'abord avec d'autres établissements d'enseignement ou organismes de formation et d'apprentissage, voire avec les TPE/PME de leur territoire (avec l'objectif de développer en leur direction une offre de services, qui devra tenir compte du régime européen des aides d'État).
- Décrire l'évolution de la carte à horizon 3 ou 5 ans, énonçant les formations susceptibles d'être réorganisées ou fermées et les ouvertures proposées et la conception de parcours de réussite combinant plusieurs niveaux de certification du CAP à l'enseignement supérieur, dans une logique de "Bac-3 à Bac +3"
- Préciser les moyens nécessaires à la transformation, en termes notamment de :
 - o Plateaux techniques (aménagement d'espaces et de réseaux, équipement, etc.).
 - o Formation initiale ou continue des enseignants et formateurs.
 - o Financement d'emplois contractuels ou de vacations d'enseignants.
 - o Autres besoins RH nécessaires à la réussite du projet.
 - o Actions pour développer l'attractivité des formations (promotion, immersion, voire bourses de filières, mobilité des jeunes).

Le recteur de région académique oriente la remontée et la structuration des projets en lien avec les filières stratégiques et organise le dépôt des projets candidats.

II. Fiche Thématique Investir dans l'innovation et la formation dans l'enseignement agricole

1) Contexte général et positionnement de la thématique « enseignement agricole » de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir »

Le Président de la République le 9 septembre 2022 lors de son intervention lors de la 8^{ème} édition des « Terres de Jim »¹, et dans le cadre de l'élaboration d'un futur pacte et d'une loi d'orientation et d'avenir agricoles, a rappelé l'objectif de France 2030 d'investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire, pour laquelle la France doit rester un pays leader.

Les enjeux d'orientation, de formation, d'installation, de transmission, d'adaptation et de transition face au changement climatique sont les leviers de politiques publiques de ces futurs pacte et loi.

L'enseignement agricole français, dispositif singulier qui forme actuellement 235 000 élèves, étudiants et apprentis de la 4^{ème} au doctorat et près de 100 000 adultes par an, **sera au cœur des enjeux de renouvellement des générations en agriculture et de renforcement des compétences dans les transitions agroécologique et climatique**. Sa capacité, sur tout le territoire, à accélérer et diffuser les innovations, à anticiper et développer les compétences et métiers d'avenir sera **décisive pour notre agriculture et notre souveraineté alimentaire**.

Pour concrétiser l'annonce du Président de la République relative à « *l'investissement de 20 M€ pour l'enseignement agricole dans le cadre du fonds Compétences de France 2030* », **le dispositif générique « Compétences et métiers d'avenir » soutient cette nouvelle thématique dédiée à l'enseignement agricole en appui à l'objectif 6 de France 2030 (en ses volets agriculture et alimentation)**.

Cette priorité a été rappelée par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire M. Fesneau le 27 février 2023 à l'occasion du Salon International de l'Agriculture².

Cette thématique bien identifiée dans l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » doit permettre d'accompagner des établissements de l'enseignement agricole et des partenaires réunis en consortia afin de répondre à quatre objectifs :

- ✓ Innover dans l'offre, le type et le mode de formation pour l'accueil d'un nombre accru d'apprenants pour et par les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ;
- ✓ Adapter des ateliers techniques aux besoins actuels et à venir de ces filières, en lien avec les régions (co-financement) ;
- ✓ Accompagner dans toutes leurs dimensions les équipes pédagogiques, et réunir les conditions d'une transformation réussie de l'offre de formation ;
- ✓ Accélérer la mise en réseau et l'engagement d'acteurs des territoires et des filières autour des formations aux métiers et compétences d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation.

En cohérence avec l'objectif 6 de France 2030 d'investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire dans laquelle la France est résolument engagée, les **consortia**

¹ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/09/09/pour-notre-agriculture-nous-devons-assurer-le-renouvellement-des-generations>

² <https://agriculture.gouv.fr/lancement-du-fonds-de-competences-de-20-millions-deuros-pour-lenseignement-agricole-dans-le-cadre>

réunis autour d'un établissement porteur de l'enseignement agricole sont invités à **proposer des projets en particulier pour les filières et voies d'avenir suivantes** à l'horizon 2030 :

- ✓ En lien avec notre souveraineté et la transition agroécologique :
 - Elevage et productions animales
 - Grandes cultures et notamment oléo protéagineux
 - Fruits et légumes
 - Viticulture et cidriculture
 - Plantes à parfums aromatiques et médicinales (PPAM) et cultures spécialisées
 - Aquaculture
- ✓ Gestion collective des biens communs :
 - Hydraulique agricole, gestion de l'eau (tant quantitative que qualitative)
 - Sols, territoires et biodiversité
 - Air avec moindre émission et stockage des GES
- ✓ Paris technologiques :
 - Robotique et agroéquipements agricoles
 - Solutions numériques pour l'agriculture
 - Agrofournitures et services à l'agriculture notamment biocontrôle et biostimulants
 - Agrofournitures pour innover avec la génétique végétale

Ces filières, qui vont recruter massivement dans les années à venir à tous les niveaux de qualification, concourent aux transformations-clés de notre agriculture et de notre société, telles les transitions agroécologique, numérique, climatique, alimentaire, sociale et sociétale.

Ces emplois, techniques et spécialisés, seront aussi variés : le développement de ces secteurs exige aussi de nouvelles compétences et des capacités d'adaptation tout au long d'une carrière. Parmi les **leviers et enjeux d'innovation qui pourront être mobilisés par la formation pour préparer aux compétences et métiers d'avenir**, et sans exhaustivité :

- ✓ **Approches système de l'exploitation** (rotation, couplage élevage-végétal, approche à l'échelle du paysage agricole)
- ✓ **Approches « Une seule santé »** (gestion intégrée des zoonoses, méthode alternative ou préventive aux résistances, mesures de biosécurité, bien-être animal)
- ✓ **Solutions fondées sur les mécanismes naturels**, mode de production agroécologique (exemple : biocontrôle, plantes et insectes de service, protection biologique intégrée, agroforesterie, agriculture de conservation et semis sous couvert, ...)
- ✓ **Sélection génétique et insertion dans les systèmes en transition et en reconception**
- ✓ **Économie circulaire** (dont bioéconomie)
- ✓ **Réduction des gaz à effet de serre, décarbonation** et stockage de carbone dans les sols
- ✓ **Numérique et mobilisation des données pour l'action individuelle et collective** (y compris intelligence artificielle)
- ✓ **Gestion de l'eau et des sols** aux échelles appropriées et en considérant les autres parties prenantes
- ✓ **Gestion globale du cycle de l'azote et du phosphore**, dans une perspective d'autonomie des exploitations vis-à-vis des ressources fossiles
- ✓ **Autonomie énergétique** et potentiel de production énergétique dans les exploitations
- ✓ **Nouvelles formes d'organisation**, y compris dans la dimension qualité de vie au travail
- ✓ **Territorialisation des systèmes alimentaires** et notamment les liens avec les maillons aval (transformation, commercialisation) et leurs évolutions

2) Attendus et conditions de sélection

Ce volet « enseignement agricole » de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » vise à **s'assurer que la France se dote, d'ici 2030, de pôles de compétences d'enseignement agricole d'excellence et**

de référence dans chacune des filières et enjeux d'avenir. Ces pôles ont vocation à être co-financés par le dispositif « Compétences et métiers d'avenir ».

Ces pôles de compétences, labélisés campus des métiers et des qualifications (CMQ) ou non, structureront dans un même consortium et autour d'établissements d'enseignement agricole : les acteurs du territoire, les acteurs de l'éducation et de la recherche-innovation, les professionnels, les acteurs du développement agricole et rural et les associations compétentes.

Chaque pôle « Compétences et métiers d'avenir de l'agriculture française » aura la responsabilité de transférer et d'accompagner les autres établissements de l'enseignement agricole du territoire national qui proposent des formations pour les métiers similaires ou mobilisent des compétences développées par le pôle. Il revêtira une dimension pionnière et devra proposer une démarche proactive de diffusion des compétences.

Le dispositif présenté dans cette fiche explicite la possibilité offerte aux acteurs éducatifs d'obtenir des financements significatifs dans le cadre de France 2030 pour accélérer la modernisation du système de formation, notamment à travers l'innovation pédagogique. Ne sont pas éligibles l'acquisition de terrain et les investissements immobiliers.

Les **projets attendus** doivent répondre aux exigences du cahier des charges de l'AMI CMA et aux particularités suivantes :

- ✓ S'appuyer sur les diagnostics issus des premières levées de l'AMI CMA
- ✓ S'inscrire dans une priorité de formation du territoire et être validés par les autorités régionales, la DRAAF/DAAF, et les autorités académiques du MENJ
- ✓ Être conduits au bénéfice d'un établissement d'enseignement secondaire professionnel ou d'un réseau d'établissements
- ✓ Faire l'objet d'un avis favorable de la Région en opportunité et en faisabilité
- ✓ Attester de l'engagement d'acteurs économiques
- ✓ Présenter la situation économique du territoire et la contribution des projets au dynamisme des bassins d'emploi considérés
- ✓ Expliciter la complémentarité des investissements demandés avec ceux éventuellement obtenus, notamment dans le cadre de programmes d'investissements d'avenir (PIA2, PIA3, AMI CMA)
- ✓ **S'inscrire dans une logique de coopération et de mutualisation des équipements, d'abord avec d'autres établissements d'enseignement ou organismes de formation et d'apprentissage, voire avec les TPE/PME de leur territoire (avec l'objectif de développer en leur direction une offre de services, qui devra tenir compte du régime européen des aides d'État)**
- ✓ Préciser les moyens nécessaires à la transformation, notamment sur les aspects suivants :
 - Exploitations et ateliers, supports techniques des formations (aménagements immobiliers, études, équipements, etc.)
 - Formation initiale ou continue des enseignants et formateurs
 - Financement d'emplois contractuels ou de vacations d'enseignants, notamment sur l'ingénierie de formation
 - Autres besoins RH nécessaires à la réussite du projet
 - Actions pour développer l'attractivité des formations et la détection de nouveaux apprenants (promotion, immersion, prospection voire bourses de filières, mobilité des jeunes)

En amont du dépôt d'un dossier à l'AMI « Compétences et métiers d'avenir », l'établissement porteur de projet prend l'attache de la DRAAF/DAAF afin de présenter son pré-projet en justifiant de la réponse aux attentes évoquées dans le cahier des charges de l'AMI CMA et aux attentes exprimées ci-dessus. Le porteur pourra, le cas échéant, bénéficier d'un appui en ingénierie de projet mis en place par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

III. Placer l'enseignement supérieur au cœur de la formation des citoyens

1) Les enjeux

Entre 2019 et 2030, 1,8 millions d'emplois créés seront occupés par des diplômés du supérieur, soit en 2030, près d'un emploi sur 2. Les reconversions professionnelles seront également de plus en plus fréquentes, preuve d'une plus grande fluidité du marché de l'emploi.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est au cœur des défis en formation que les grandes transitions (numérique, énergétique, écologique, industrielle, éducative ou géopolitique) adressent à la société. Grâce à la formation initiale ou à la formation continue, les étudiants doivent acquérir les compétences et connaissances pour répondre aux métiers d'avenir, aux métiers en tension ou aux métiers en évolution.

Par ailleurs, il est indispensable que chaque étudiant puisse faire des choix de formation éclairés par une parfaite information ; que les réorientations soient développées ; que l'insertion professionnelle puisse être facilitée par la mise en place de filières qui soient davantage professionnalisantes.

Dans ce contexte, les métiers et filières visés par les priorités de France 2030, comme notamment les métiers de la santé, du service à la personne, de l'environnement, de l'industrie verte, de l'écologie, de l'informatique, de la data, de la cyber-sécurité et protection des données, de l'intelligence artificielle, de la création et de la modélisation numériques, permettent de répondre aux besoins d'un grand nombre de métiers d'avenir.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux posés par les grandes transitions, les établissements d'enseignement supérieur, avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de formation, doivent être à même de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle réponde de façon plus précise aux besoins de employeurs, tout en garantissant aux étudiants des parcours pédagogiques et de carrière épanouissants.

L'enjeu est donc d'offrir aux étudiants un véritable continuum entre orientation, formation et insertion professionnelle et d'aider les acteurs socio-économiques à trouver les compétences nécessaires.

2) Les priorités du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

Pour répondre à ces enjeux, les actions de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations portés par les établissements d'enseignement supérieur sont multiples et visent tout à la fois :

- Le premier cycle, avec une attention particulière donnée à l'orientation et à la question du droit à la reprise d'études. En effet, s'il est nécessaire de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés, il faut aussi leur garantir, après une expérience dans le monde professionnel, s'ils le souhaitent, un droit à la reprise d'études, en favorisant les passerelles, les reconnaissances de diplômés et en valorisant les acquis de l'expérience.
- Les formations professionnalisantes doivent être développées, en lien avec les besoins des employeurs, pour favoriser l'insertion professionnelle. Un effort particulier pourra être fait sur les places en BUT et en licences professionnelles, notamment en vue de créer des places dans les métiers en tension et de poursuivre les efforts sur le développement de l'apprentissage dans les établissements publics du supérieur en les dotant de l'ingénierie adaptée.
- Les cycles pluridisciplinaires, qui proposent des formations innovations et interdisciplinaires, mettant en œuvre une formation adossée à la recherche associant lycées et établissements d'enseignement

supérieur.

- La formation tout au long de la vie et la formation continue qui doivent être renforcées dans les établissements.

L'objectif est de permettre l'évolution des compétences et la validation des acquis professionnels, le parcours vers un projet professionnel n'étant pas forcément linéaire.

3) Les moyens renforcés avec France 2030 en cohérence avec la stratégie des établissements

Afin de favoriser le dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'améliorer le pilotage et la performance, le MESR mène **un dialogue de performance** avec les établissements et instaure **la mise en place de contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP*)**.

L'objectif pour le MESR est que tous les établissements, qu'ils disposent déjà d'un COMP ou non, puissent se mobiliser en faveur des métiers en tension, des métiers d'avenir et des métiers en évolution pour répondre aux besoins en compétences des employeurs.

Afin d'assurer une réponse cohérente et des moyens adaptés, les établissements qui déposeront une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) pour un projet correspondant à cet objectif pourront bénéficier d'un avis favorable d'opportunité qui sera porté par le MESR durant la première phase de présélection du projet.

Si l'objectif fixé dans le projet présenté répond au cahier des charges de l'AMI CMA (pour les dispositifs de formation) ou aux objectifs de France 2030, le projet correspondant pourra bénéficier d'un avis favorable d'opportunité du MESR. Tout comme les projets des établissements déjà lauréats d'un AMI CMA, les projets ayant reçu un avis favorable d'opportunité seront ensuite présentés par les établissements à l'occasion des différents moments de dialogue avec le MESR (COMP ou dialogue de performance).

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et métiers d'avenir » est donc un véritable levier pour mettre en avant les actions permettant d'accélérer l'évolution de l'offre de formation pour répondre aux besoins des métiers en tension, des métiers en évolution ou des métiers d'avenir. Les établissements devront expliciter les principales étapes de l'évolution de leur offre (ouverture ou fermeture de certaines formations, adaptation des maquettes aux nouveaux enjeux, passage vers la professionnalisation, développement de passerelles, etc.). Le changement proposé doit être motivé (manque de débouché ou déficit de diplômés, retour des employeurs du territoire sur l'adéquation des compétences avec les métiers exercés etc.) et il devra, autant que possible, se placer dans une analyse territorialisée.

Les projets doivent inclure un volet explicitant leur modèle économique pour assurer la pérennité des actions mises en place : réallocation des moyens antérieurs ou ressources nouvelles.

*** Les COMP** : les COMP viennent renforcer les établissements dans leur autonomie en leur donnant une visibilité pluriannuelle, en contrepartie d'une responsabilisation accrue ; le versement effectif des crédits est subordonné à l'atteinte des objectifs inscrits au contrat.

Conclus initialement pour une durée de 3 ans, les COMP sont élaborés et suivis dans le cadre d'un dialogue qui permettra d'identifier des objectifs relatifs aux politiques publiques ministérielles prioritaires, des objectifs de pilotage et de gestion, et des objectifs relatifs à la stratégie de l'établissement. Il reposera sur un bilan exigeant des actions conduites par l'établissement durant les 3 dernières années et une projection ambitieuse mais réaliste de sa stratégie (que ce soit sa stratégie particulière ou celle qui lui permettra de déployer les politiques publiques prioritaires).

La mise en place de ces nouveaux contrats sera progressive, avec l'objectif que l'ensemble des établissements concernés (universités et écoles publiques sous la tutelle MESR) en bénéficient d'ici 2025.

Leurs objectifs en termes de politique publique:

- **la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution, et prenant en compte les nécessités de leur territoire ;**
- le bien-être et la réussite des étudiants ;
- le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international, à des fins d'attractivité, et de structuration de l'établissement et de son écosystème, notamment avec les Organismes Nationaux de Recherche (ONR) ;
- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) dans l'ensemble de ses dimensions.

En 2023, les établissements ne bénéficiant pas du COMP échangeront avec le ministère sous la forme de dialogues de performance. Cette phase constitue une préparation du futur COMP. Elle permettra de financer des premières actions visant à rendre le futur COMP le plus efficient possible.